

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2012 à 20 Heures 30.**

Présents : M. MARIE, Maire

Mm BIDAN
M DOLLEY LECAUDEY, Adjoint.

M LEGRAND. M LECOEUR. M PUDDU Mmes LAVALLEY, GOUESLARD.

Etait absent, excusé : M DE LAFORCADE

Etait absent : M CALIPEL

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme BIDAN

Date de la convocation : Le 26 octobre 2012.

*_*_*_

Lecture du compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2012 n'appelle aucune observation. Il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance

DEL 051112-01 : FONCIER : ACHAT DE TERRAIN

Mme PROD'HOMME Bernadette propose à la commune la vente de la parcelle ZE 186 d'une contenance de 190m² et la ZE 187 d'une superficie de 1273m² lui appartenant.

Après négociation avec Mme PROD'HOMME Bernadette, il est convenu le prix de vente suivant : 3€/m²

Le coût de l'acquisition serait de 1463m² x 3€/m² = 4 389 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition des parcelles ZE 186 et ZE 187 pour une superficie totale de 1463m² appartenant à Mme PROD'HOMME Bernadette au prix de 3€ le m², soit un montant global de 4389 € TTC

Article 2 : d'approuver la prise en charge par la commune des frais de notaire.

Article 3 : de préciser que cette somme sera inscrite au budget primitif 2013 de la commune en section dépense investissement, article 2118.

Article 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le maire en tant que personne responsable pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes afférents à cette acquisition.

VOIRIE

M le maire suggère de demander un devis pour la réfection de la voirie au lieu dit « la Deslanderie ». Afin d'améliorer les conditions d'accès.

Le Conseil Municipal accepte. Des devis seront donc demandés afin de prévoir éventuellement ces travaux en 2013.

Il est signalé au lieu dit la brannière de Haut un problème d'écoulement d'eau pluviale qui provoque l'inondation d'une cour. M LECAUDEY Pascal se charge de contacter la communauté de communes et de commander du caillou.

ASSAINISSEMENT

- **Etat d'avancement des travaux** :

M DOLLEY Vincent communique au conseil les divers travaux qui restent à réaliser tels que :

- Le canal venturi
- La Clôture ...

Une demande a été faite auprès de la SAUR pour le branchement d'un compteur

Lors des travaux le grand portail de la cantine a été abîmé par l'entreprise Bernasconi un devis sera demandé pour la réparation et transmis à l'Entreprise qui s'engage à régler la facture. M DOLLEY propose de mettre un sabot au sol pour retenir les 2 vantaux en position fermée. Cette dernière partie sera à la charge de la commune. M LEGRAND se charge de contacter un métallier.

- **Projet convention avec la SAUR** :

Le conseil est informé du rendez-vous avec M Lecardonel Bruno responsable commercial de la SAUR en date du 13 novembre pour finalisation de la convention.

- **Limite du plan de zonage assainissement collectif du bourg** :

Le Conseil Municipal confirme les limites du plan de zonage d'assainissement (parcelles non urbanisables actuellement) présentées par SA2E.

Au regard des contraintes de réalisation et des coûts, le Conseil Municipal décide de laisser en non collectif les 5 habitations du hameau BADIN qui avaient été zonées en collectif en 2004.

Réflexion sur le raccordement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif

M DOLLEY Vincent propose de prévoir dès à présent les travaux de raccordement des vestiaires du stade, de l'école, de la cantine et de la salle des catéchismes au réseau de

l'assainissement collectif. Un appel d'offres auprès de divers prestataires devra être lancé prochainement pour ainsi le prévoir au budget 2013.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Aide financière possible de l'ANAH en faveur des propriétaires

Mme LAVALLEY a pris contacte avec l'ANAH pour transmettre en mairie les dossiers de demande d'aide pour les particuliers pour le financement des travaux de raccordement au réseau collectif. Les dossiers sont donc disponibles en Mairie.

RECENSEMENT POPULATION

Monsieur le maire informe le conseil que la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2013 s'élève à 878 €

DEL 051112-02 : Coordonnateur

M le maire rappelle que Karine LEROY a été désignée coordonnateur de l'enquête de recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. Comme il s'agit d'un agent communal, elle peut bénéficier : soit :

- d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;
- d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement
- d'heures complémentaires

En sus, il lui sera versé un montant forfaitaire pour chaque séance de formation (soit ½ journée, qui se déroulera le lundi 12 novembre 2012 à Gavray)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Mme LEROY Karine un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

Agent recenseur

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement, le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2013.

L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de :

- distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants
- vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis

Il s'engagera à tenir strictement confidentielles les informations qui seront mises à sa disposition

L'agent recenseur percevra la somme de 878 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2013.

La collectivité versera un forfait de 150 € (brut) pour les frais de transports.

L'agent recenseur recevra 20 € (brut) pour chaque séance de formation

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil est informé de l'accord du conseil général pour la création d'un nouveau point d'arrêt de bus scolaire au lieu dit « Beaubecq ». M le maire suggère de contacter la Communauté de Communes pour l'aménagement du point d'arrêt.
- Mme GOUESLARD se propose pour relever les compteurs d'électricité à chaque location afin d'estimer la dépense en chauffage.
- L'entreprise SARLEC a été contactée pour le dépannage sur un lampadaire au « village Martin »
- Les illuminations de Noël seront mises en place le 8 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.